

COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND
375, rue Principale à Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 MAI 2014

Présences :

Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Roch Bergeron, vice-président (poste n° 1)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Mario Gosselin, administrateur (poste n° 4)
Ginette Labrie Mercier, administratrice (poste n° 6)
Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand nommé d'office avec droit de vote formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Claude Blier et Renée Vigneault, membres nommés d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand sans droit de vote, et Michelle Lemay, secrétaire en appui au CDPE sans droit de vote, assistent à la réunion.

Absence motivée :

Christian Dubois, secrétaire-trésorier (poste n° 7).

Résidants et contribuables

Jean-Claude Gagnon
Richard Jourdain.

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée par le président, Jean-Paul Marcoux
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2013
4. Présentation du rapport d'activité 2013
5. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2013 et adoption du rapport du vérificateur comptable
6. Présentation du plan d'action 2014
7. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour 2014
8. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2014
9. Adoption des modifications aux *Règlements généraux*
10. Période de questions
11. Élection des membres du conseil d'administration (3 postes)
12. Clôture de la réunion.

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée par le président, Jean-Paul Marcoux

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la réunion est ouverte à 19 h 30 par le président, Jean-Paul Marcoux. Il présente les membres du conseil d'administration du CDPE.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Mario Gosselin
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2013

Sur proposition de Rosaire Croteau
Appuyé de Roch Bergeron
Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2013.

Adopté à l'unanimité

4. Présentation du rapport d'activité 2013

Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Rosaire Croteau
Que l'on reçoive le rapport d'activité 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

5. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2013 et adoption du rapport du vérificateur comptable

La secrétaire en appui au CDPE, Michelle Lemay, présente le rapport financier du CDPE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Sur proposition de Mario Gosselin
Appuyé de Roger Paquet
Que l'on adopte le rapport de mission d'examen pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

6. Présentation du plan d'action 2014

Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Mario Gosselin
Que l'on adopte le plan d'action 2014 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

7. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour 2014

Sur proposition de Mario Gosselin
Appuyé de Roch Bergeron
Que l'on adopte les prévisions budgétaires pour 2014 telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

8. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2014

Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Roch Bergeron
Que la firme *Jean Gosselin CPA* soit mandatée pour faire la mission d'examen des états financiers au 31 décembre 2014 ainsi que pour produire les *Déclarations de revenus des sociétés* pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité

9. Adoption des modifications aux *Règlements généraux*

Sur proposition de Roch Bergeron
Appuyé de Ginette Labrie Mercier
Que l'on adopte les modifications suivantes aux *Règlements généraux* :

- article 3.03 : au début de la phrase, biffer les mots suivants : La rénovation et.
- article 4.01 : modifier le numéro civique de l'adresse du siège social, en remplaçant 821 par 375.
- article 13.03 : à la fin de la phrase, ajouter les mots suivants : à l'exclusion du Projet d'hébergement de vingt logements dans la municipalité de Saint-Ferdinand, dans le cadre du Programme *AccèsLogis Québec*.

Adopté à l'unanimité

10. Période de questions

Le président, Jean-Paul Marcoux, ouvre la période de questions et il invite les participantes et les participants à la présente assemblée générale à adresser leurs questions ou commentaires aux membres du conseil d'administration.

Le conseiller municipal, Claude Blier, apprécie l'initiative du CDPE d'avoir construit le motel industriel et il souhaite que le CDPE continue dans cette voie afin de permettre à d'autres entrepreneurs de louer des locaux avec option d'achat.

11. Élections des membres du conseil d'administration (3 postes)

Sur proposition de Roch Bergeron

Appuyé de Roger Paquet

Que Jean-Paul Marcoux et Michelle Lemay soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité

Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Appuyée de Rosaire Croteau

Que l'on procède à l'ouverture de la période des mises en candidature.

Adopté à l'unanimité

Poste n° 2

Roger Paquet propose Richard Jourdain.

Richard Jourdain accepte d'être mis en nomination.

Richard Jourdain est élu par acclamation.

Poste n° 4

Rosaire Croteau propose Mario Gosselin.

Mario Gosselin accepte d'être mis en nomination.

Mario Gosselin est élu par acclamation.

Poste n° 7

Ce poste n'a pas été comblé.

Sur proposition de Roch Bergeron

Appuyé de Roger Paquet

Que la période des mises en candidature soit close.

Adopté à l'unanimité

12. Clôture de la réunion

Sur proposition de Rosaire Croteau

Appuyé de Roger Paquet

L'ordre du jour étant épuisé, que l'on procède à la clôture de la réunion à 21 h.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier

**Dépôt du projet d'amendements aux *Règlements généraux* du Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE)
lors de la réunion du conseil d'administration du 19 mars 2014
pour fins d'adoption à l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2014**

Article	Texte en vigueur	Amendement proposé
3.03	La rénovation et la construction de nouvelles résidences.	La rénovation et La construction de nouvelles résidences.
4.01	Le siège social du CDPE est situé sur le territoire de la province de Québec, dans la municipalité de Saint-Ferdinand, au 821, rue Principale.	Le siège social du CDPE est situé sur le territoire de la province de Québec, dans la municipalité de Saint-Ferdinand, au 375, rue Principale.
13.03	Dissolution En cas de dissolution du CDPE, tous les biens matériels et financiers seront remis à la Municipalité de Saint-Ferdinand.	Dissolution En cas de dissolution du CDPE, tous les biens matériels et financiers seront remis à la Municipalité de Saint-Ferdinand <i>à l'exclusion du Projet d'hébergement de vingt logements dans la municipalité de Saint-Ferdinand, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec.</i>

ROCH BERGERON, vice-président

date